



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/587  
4 août 1997

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
et FRANÇAIS

---

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 1 AU RÈGLEMENT No. 99

(Sources lumineuses à décharge)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa sixième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-douzième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/R.820, sans modification (TRANS/WP.29/R.566, par. 75 et 136).

Dans la tables des matières, "Annexes", modifier le titre de l'Annexe 1 comme suit:

"Annex 1 - Feuilles D1S/D2S  
Feuilles D1R/D2R"

Annex 1,

Feuilles D2R/1 à D2R/6 (anciennes), remplacer par les nouvelles feuilles D1R/D2R/1 à D1R/D2R/6 suivantes:

[FIGURE OFF-SET]

[FIGURE OFF-SET]

[FIGURE OFF-SET]

[FIGURE OFF-SET]

[FIGURE OFF-SET]

[FIGURE OFF-SET]